



Campus de la
Gastronomie
Cultivons le goût du végétal

CONCOURS DU 15 NOVEMBRE 2024
AU 15 JANVIER 2025

PHOTO

LA GASTRONOMIE DU VÉGÉTAL DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE

INFORMATIONS ET RÈGLEMENT

ASSOCIATION ORGANISATRICE

LE CAMPUS DE LA GASTRONOMIE association loi 1901 dont le siège social est au 132 Avenue de Lattre de Tassigny à Angers, N° SIRET 87774867300010, organise un concours, gratuit sans obligation d'achat, du 15 Novembre 2024 au 15 Janvier 2025. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce concours.

LE CONCOURS

Ce concours consiste en un concours de photographies : sur le thème

" La Gastronomie du Végétal, de la fourche à la fourchette "

accessible à chaque participant sous réserve d'éligibilité (cf. article 3) pour faire gagner différents lots (détaillés à l'article 4).

La Gastronomie du Végétal peut, dans le cadre de ce concours, être traduite à travers 3 axes :



L'AGRICULTURE

Le terroir, les produits et les producteurs qui produisent ce que nous dégustons.



LA PRODUCTION CULINAIRE

Recueillir, adapter ou inventer des recettes, plats, assiettes, tant salées



LES ARTS DE LA TABLE

Arts associés aux repas, à la présentation et au service des mets, à la conversation et à la civilité, à la décoration du mobilier, des ustensiles et aux lieux destinés aux plaisirs gastronomiques ou œnologiques.

Les participants peuvent participer de deux manières :



Participer au Concours Instagram

Ce concours est ouvert à tous.

Pour participer, le participant doit :

Être majeur

Avoir un compte Instagram public

Suivre la page Instagram du Campus de la Gastronomie

S'engager à soumettre une photo dont il est l'auteur et garantir que le cliché proposé est original et inédit. L'intelligence Artificielle ne doit en aucun cas être utilisée.

La participation vaut acceptation du règlement ci-contre.

Les étapes :

1) Créer une "publication" (permanente) avec la photo choisie et indiquer en texte le hashtag : #campusdelagastronomie

2) Ajouter votre publication à votre story en mentionnant le Campus de la Gastronomie

Participer au Concours du jury

Ce concours est ouvert uniquement aux lycéens, apprentis et étudiants. Les participants doivent être majeurs et résider en France.

- Les participations doivent prendre une photo qui permettra un tirage papier au format portrait ou paysage, pas de format carré.
- Le type de fichier soumis doit être au format .JPEG ou .PNG
- Pour être imprimées et soumises au jury, les photos fournies devront répondre aux critères de taille et de résolution suivants: 3000 pixels (pour le côté le plus long) et une résolution minimale de 72 dpi.
- Le participant s'engage à soumettre une photo dont il est l'auteur et garantit que le cliché proposé est original et inédit. L'intelligence Artificielle ne doit en aucun cas être utilisée.
- La photo doit être envoyée par mail à **contact@campusdelagastronomie.com**

Les participants peuvent aussi participer au concours Instagram.


Une sélection des photos soumises dans le cadre de la participation au concours pourra être exposée lors du Salon des Vins de Loire 2025 au sein du Restaurant Ephémère du Campus de la Gastronomie.



POUR LE CONCOURS DU JURY UNIQUEMENT, LES CRITÈRES D'ÉVALUATION SERONT LES SUIVANTS :


LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PHOTOS

/ 20




ADEQUATION AU THEME /5

La photo représente-t-elle l'une des 3 composantes du thème ? S'agit-il de la Gastronomie du Végétal ? Le cliché contient au moins une référence au Végétal ? (*Arboriculture fruitière, productions légumières, plantes médicinales et aromatiques, champignon, viticulture, horticulture ornementale, semences, cidriculture*).




ORIGINALITE DE LA PHOTO /5

La photo apporte de la nouveauté ? Fait-elle preuve de fantaisie ? Le sujet est-il original lui aussi ? Est-il plus recherché, moins vu ? En termes de prise de vue qu'en est-il de l'angle ? L'image donne-t-elle à voir une vision personnelle du photographe ?




MAÎTRISE TECHNIQUE /5

Est-ce que la technique est bonne en termes de : mise au point, profondeur de champ, cadrage et aussi au niveau de la composition : couleurs, tons, lignes, perspective, direction, règle des Tiers, symétrie, balance, etc.



"IMPACT" DE LA PHOTO /5

En termes de sensibilité, est-ce que l'image elle-même vous touche ? ou l'un de ses éléments ? La photo ressort-elle du lot ? Est-elle mémorable ? Le message transmis dans l'image est-il clair ?



DOTATION



UN CHÈQUE DE 200€



UN CHÈQUE DE 200€

ÉLIGIBILITÉ AUX CONCOURS

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du règlement, en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Un participant est déterminé par sa civilité, nom, prénom, date de naissance, et dans le cas du concours du jury, par l'e-mail. Les organisateurs se réservent le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

L'association organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable dans l'hypothèse où les coordonnées communiquées au CAMPUS DE LA GASTRONOMIE seraient inexactes, incomplètes ou erronées.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Lesdites coordonnées recueillies dans le cadre du présent concours seront utilisées conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. En application de l'article 27 de cette même loi, chaque Participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant. Chaque Participant peut exercer ce droit par simple lettre envoyée à :

Campus de la gastronomie - Jeu Regards de Gastronomes
CCI - Centre Pierre Cointreau
132 Avenue de Lattre de Tassigny
49100 Angers

DÉSIGNATION DES DEUX GAGNANTS

Les gagnants seront désignés :

Pour le concours Instagram, **au nombre de "j'aime" sur la publication permanente** du participant **à la date du 15 janvier 10h.**

Pour le concours du jury, par un jury composé de plusieurs personnes qualifiées après délibérations lors du Salon des Vins de Loire 2025 le 4 février 2025. Les critères pris en compte pour le concours du jury seront les suivants :

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION DES CLICHÉS

Le participant autorise le Campus de la Gastronomie, à reproduire et à représenter sa photo, ici désignée comme le Cliché, pour les besoins de la promotion et de la présentation de son cliché et de l'exposition de celui-ci:

- sur les supports pour le Cliché qui sera exposé ;
- pour les droits de reproduction : sur les supports habituels, actuels ou futurs, de communication et de médiation utilisés par le Campus de la Gastronomie pour la présentation et la promotion d'une exposition : journaux et périodiques, catalogues, affiches, flyers, dépliants ; sites internet et réseaux sociaux du Campus de la Gastronomie ; sur des supports-papier pour les tirages du Cliché ;
- pour les droits de représentation : par tous moyens actuels ou futurs, télédiffusion, projection publique par voie hertzienne, câble, satellite, numérique et transmission dans un lieu public ou privé de l'œuvre télédiffusée et par tous procédés électroniques, analogiques, magnétiques, numériques, câbles, satellites.

Cette autorisation est consentie par le participant à titre gracieux en considération de l'intérêt que représente pour lui l'organisation et la valorisation de sa création, de son travail et de son Cliché par l'exposition organisée et visée aux présentes.